



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 299-24-5 ET 299-24-6

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le Conseil a adopté le règlement numéro 299-24-5 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le Conseil a adopté le règlement numéro 299-24-6 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

La MRC des Appalaches a délivré, en date du 11 mars 2026, le certificat de conformité du règlement 299-24-5. La MRC des Appalaches a délivré, en date du 8 avril 2026, le certificat de conformité du règlement 299-24-6. Ces règlements entrent en vigueur à ces dates conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 20 mai 2026.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA